

tarif, qu'il soit appliqué avec équité. On a dit que nous allions à l'encontre de l'un des articles du programme politique du Conseil canadien de l'agriculture.

La prohibition aussi était un des articles de ce programme politique; cependant, nous avons dans l'Ouest deux gouvernements de fermiers qui ont adopté la régie des boissons enivrantes par l'Etat. Néanmoins, je crois que les cultivateurs de l'Ouest canadien sont aussi fortement prohibitionnistes aujourd'hui, mais à cause des circonstances ils trouvent que c'est la façon la plus pratique de disposer de cette question.

M. BROWN: L'honorable député sait-il que l'on a adopté la régie des boissons par l'Etat à la suite d'un référendum?

L'hon. M. DUNNING: Nous nous éloignons de la question. La digression a duré assez longtemps et nous devrions nous en tenir à la question posée à la Chambre.

M. LUCAS: C'était simplement parce que l'on critiquait notre groupe que j'ai fait cette digression.

L'hon. M. STEVENS: Le coup a porté, on s'en aperçoit.

M. LUCAS: Oui. J'aimerais à citer un autre exemple. Je crois que les députés,—j'en étais un,—qui ont voté l'autre soir pour la création d'une cour de divorce dans l'Ontario, étaient aussi opposés au principe du divorce et aussi en faveur de maintenir la sainteté du mariage que ceux qui ont voté contre, mais le divorce existe et il faut y faire face. Il en est de même de la protection; je crois que les cultivateurs du Canada sont toujours contre le principe de la protection, mais ils se rendent compte que le Canada a un tarif que l'on ne peut espérer voir abaisser, et ils demandent avec instance qu'il soit appliqué à tous également, du moins dans la mesure du possible.

M. C. H. DICKIE (Nanaïmo): Monsieur l'Orateur, je prends la parole seulement pour corriger la fausse impression qui pourrait s'établir jusqu'à l'étranger au sujet des remarques que l'honorable député de Hants-King (M. Ilsley) a faites hier après-midi dans un discours très éloquent. Il a prétendu que, parce qu'un membre très important du parti conservateur insistait pour la révocation du traité australien, que cela signifiait que notre parti préconisait l'abrogation dudit traité. Ce raisonnement n'a pas beaucoup de valeur et semble avoir convaincu plus ou moins ceux qui écoutaient son discours. On ferait aussi bien de demander aux députés de la province de Québec, s'ils se croyaient liés par les re-

marques du ministre de l'Intérieur (M. Stewart) concernant la protection. Nous avons de ce côté-ci de la Chambre notre propre opinion; nous ne sommes pas des moutons dociles. Bien que certains membres de ce côté-ci de la Chambre soient favorables à l'idée de rescinder le traité australien, la majorité des députés conservateurs y sont absolument opposés.

Relativement au conseil que nous a gracieusement donné l'honorable député de Comox-Alberni (M. Neill), je demande à cet honorable député de bien vouloir limiter ses activités à sa propre circonscription électorale, il a montré dans cette Chambre qu'il ne pouvait pas voir au delà; jusqu'ici ses efforts se sont bornés à penser à son comté, oui, et à maintenir le Gouvernement au pouvoir. Comme députés de l'île de Vancouver, nous nous rendons compte de ce que nous faisons, et, que nos vues soient erronées ou non, nous nous efforçons dans une large mesure de faire quelque chose pour le Canada, et non pas seulement de nous maintenir au pouvoir. Si cet honorable député pouvait seulement prendre quelque plaisir à faire ses observations, il serait excusable, mais il semble se rendre plus malheureux à chaque fois qu'il parle. Dans les eaux tièdes de l'océan Pacifique du sud, il y a un poisson pétulant connu sous le nom de stingaree. Si vous mettez le pied sur ce poisson, il vous pique. S'il ne peut vous piquer, il se met tellement en colère qu'il se pique lui-même. L'honorable député m'y fait quelquefois penser.

Je ne vois rien de dangereux dans le sous-amendement proposé par la gauche conservatrice de cette Chambre au sujet du traité australien. On demande simplement à la Chambre d'exprimer l'opinion qu'il y aurait lieu de faire des efforts pour obtenir un traité plus équitable. L'honorable député de Comox-Alberni nous a parlé de la consternation des marchands de bois de l'île de Vancouver. Nos amis les Américains ont expédié du bois pour une somme de 12 millions de dollars, en Australie, tandis que nous y exportons pour \$144,000 seulement des mêmes produits l'an dernier. Nous voudrions essayer d'obtenir quelque concession qui nous permît d'exporter plus de bois en Australie, surtout maintenant que les Etats-Unis nous défendent de leur en expédier, car c'est la véritable signification de l'imposition d'un droit de \$1.50 sur le bois brut.

L'honorable député de Vancouver-Centre (M. Stevens) a signalé certains avantages que l'Australie pourrait tirer d'une révision du traité. Nous ne désirons pas l'abroger, mais nous voulons essayer de stimuler le commerce